

Conditions générales de prêt du centre de documentation territoriale

Le centre de documentation territoriale propose un service de prêt d'ouvrages aux agent.e.s des collectivités territoriales. Le prêt est gratuit ; en contrepartie, l'agent.e s'engage à respecter les règles suivantes :

Conditions d'inscription

- L'emprunteur.euse doit être fonctionnaire territorial.e ou contractuel.e de la fonction publique territoriale.
- Il.elle renouvelle son inscription tous les ans, à la date anniversaire.
- Il.elle signe une attestation sur l'honneur prouvant qu'il.elle est agent.e territoriale.e

Modalités de retour

- Les documents peuvent être déposés aux horaires d'ouverture du centre de documentation (du lundi au jeudi 12h30 à 17h) ; si le centre de documentation est fermé, ils peuvent être déposés à l'accueil ou sous pli dans la boîte aux lettres extérieure.
- Les documents peuvent être retournés par **courrier postal suivi** à l'une des adresses suivantes :

Modalités de prêt

- Durée du prêt : 2 semaines
Nombre de prêts :
- 2 ouvrages prépa concours
- 4 ouvrages issus des fonds thématiques
Sur demande de l'emprunteur.euse, les prêts des fonds « thématiques » peuvent être prolongés de 2 semaines
- GAY Stéphanie – 04.76.15.01.03
MANGILI Sandrine – 04.76.33.25.25
- Si un document est perdu ou abîmé, l'emprunteur.euse s'engage à le remplacer ;
 - Les prêts sont faits en main propre (uniquement à l'adhérent.e) ;
 - Les prêts se font sur place aux horaires d'ouverture du centre de documentation territoriale (du lundi au jeudi de 12h30 à 17h).

CNFPT Rhône-Alpes Grenoble

Centre de documentation territoriale
440 rue des universités - CS 50051
38402 Saint Martin d'Hères Cedex

Centre de Gestion de la FPT Isère

Centre de documentation territoriale
416 rue des universités – CS 50097
38401 Saint Martin d'Hères

En cas de retard, une notification sera envoyée par mail à l'emprunteur.euse ;
En cas de retard supérieur à un mois, les droits de prêt de l'emprunteur.euse sont suspendus et, en cas de défaut de réponse de l'emprunteur.euse, le CNFPT RAG et le CDG38 contacteront la collectivité d'origine, pour obtenir la restitution des documents.

...

Attestation sur l'honneur

J'atteste sur l'honneur appartenir à une collectivité territoriale en qualité de :

Titulaire Contractuel.elle Formateur.trice élu.e Retraité.e

NOM :

Prénom :

Téléphone personnel :

Mail personnel (*obligatoire*) :

Adresse :

Collectivité d'appartenance :

Coordonnées collectivité :

Signature (dater et signer)